



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

# **LABELLISATION DES ECOLES DE TRIATHLON**

## **Critères 2021**

**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de la tenue, ou non, des différentes compétitions de référence, les critères de la labellisation 2021 pourront être revus.**

### **❖ PREAMBULE**

La labellisation est une démarche volontariste du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Le dispositif s'appuie sur un principe d'attribution de points au regard de critères (items) offrant une lecture de la situation du club. Ce système a pour vocation de valoriser les points forts et ainsi de prendre en considération la particularité d'organisation et de fonctionnement de chaque structure.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement. Les éléments recueillis et traités dans l'Espace Tri 2.0 permettent d'établir une fiche de synthèse regroupant les points forts et les faiblesses et ainsi d'envisager des pistes d'amélioration pour la structure, dans un contexte qui lui appartient.

Le système peut être considéré comme un outil d'auto-évaluation permettant aux clubs de se situer au niveau national.

Vous pouvez accéder à la demande de labellisation des écoles de triathlon par l'intermédiaire de l'espace tri 2.0 **à partir du mois de juin** de chaque saison sportive.

Pendant votre phase de déclaration vous pourrez consulter l'évolution de votre total de points sur l'espacetri.

**Envie de différence ? Vibrez Triathlon !**

CODE APE 9312 Z - N° SIRET 337 535 868 00034



## ❖ NOUVEAUTÉ 2021

Un temps de sensibilisation sur la thématique des violences sexuelles dans le champ du sport à destination, à minima, des entraîneur.e.s du club doit être réalisé sur l'année pour pouvoir prétendre à une labellisation. Une nouvelle rubrique apparaît dans l'espacectri, en fin de demande, pour attester que ce temps de sensibilisation a été mis en place et à quelle date.

Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous proposons un support de présentation dédié que vous avez reçu par mail. Ce temps peut-être animé par une personne du bureau, de l'équipe pédagogique ou tout autre personne se sentant les compétences nécessaires pour mener à bien cette intervention.

Traiter cette thématique est plus qu'essentiel aujourd'hui au vu des actualités de ces derniers mois. Conscients qu'elle peut être difficile à aborder, un partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'Argile a été signé. Ainsi, un temps d'information/échange vous sera proposé sur le premier semestre 2021 pour permettre à l'un.e de vos membres de s'informer et de renforcer son argumentaire afin de présenter la thématique au sein de votre club.

Cette information, pilotée par un membre de l'association Colosse aux pieds d'argile, nous apparaît essentielle pour vous aider à mettre en place un temps de sensibilisation. Elle sera déclinée sur 7 dates afin de permettre au plus grand nombre d'y participer :

- Jeudi 11 février 19h15-20h15
- Samedi 27 février : 10h-11h
- Lundi 8 mars : 18h30-19h30
- Mardi 16 mars : 19h15-20h15
- Jeudi 25 mars : 18h30 - 19h30
- Mardi 6 avril : 18h30-19h30
- Lundi 12 avril : 19h15-20h15
- 

Vous pouvez vous inscrire via le questionnaire suivant : <https://forms.gle/MugnQUxoaW31Z1vz7>

A la fin de votre inscription vous recevrez le lien de la réunion virtuelle, celui-ci vous sera également rappelé quelques jours avant la réunion.

## **❖ CRITÈRES DE LABELLISATION**

La labellisation s'organise autour de 7 critères :

1. Structuration de l'école de triathlon ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.
6. Jeunes et arbitrage (Voir NJUKO pour aspiration de données et création bouton automatisé, à partir de la validation CRA)
7. Ecole de RAID

Les critères 2, 4, 5 font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL). Le critère école de RAID sera validé par la conseillère spécialisée dans la discipline.

### **1. Structuration de l'école de triathlon**

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de triathlon.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue pas de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

### **2. Equipe pédagogique**

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices licencié.e.s dans le club intervenant au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points. Les interventions professionnelles (**club employeur = contrat de travail du club, les prestataires extérieurs ne sont pas retenus**) feront l'objet d'une bonification (1 ETP=40pts, Temps partiel=20pts). **Le nombre de cadres valorisés sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune.**

**⚠ Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.**

**Il faut être licencié.e dans le club d'intervention (une seule éducatrice ou un seul éducateur extérieur.e sera autorisé.e par club).**

<b>GRILLE DE POINTS</b>	
<b>DIPLÔMES</b>	<b>POINTS</b>
<b>Assistant fédéral, Module jeune, BEESAN, BPJEPS AAN, BF1</b>	5 pts
<b>BF 5</b>	15 pts
<b>BF 4</b>	20 pts
<b>BF 3, BPJEPS + UCC Triathlon</b>	25 pts
<b>DEJEPS « Mention Triathlon »</b>	30 pts
<b>Autre diplôme</b>	Pour information
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	
<b>BONUS</b>	
<b>Ratio Educateurs/Nombre de jeunes &gt; ou = 12,5% (1 pour 8)</b>	10 pts
<b>Ratio Educatrices/Educateurs &gt; ou = 30%</b>	10 pts
<b>Club professionnalisé</b>	40 pts

### 3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

GRILLE DE POINTS	
1 licencié.e jeune	1 pt
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	<b>BONUS</b>
Nombre de mini poussins à benjamins > ou = 20	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

### 4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont partiellement extraites de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune triathlète dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive (**période retenue : 1<sup>er</sup> septembre au 31 août**). Il est à noter qu'une limite de 8 épreuves jeunes est fixée dans la prise en compte des points. Cette partie fait l'objet d'une validation par la ligue régionale.

**Cas Particulier** : Les organisateurs des demi-finales, des chpts de France de triathlon et des Championnats France aquathlon et Duathlon bénéficieront de 40 pts de bonification.

GRILLE DE POINTS	
<b>ORGANISATION</b>	<b>POINTS</b>
Epreuve jeune*	5 pts (maxi 40pts)
<b>CLASS TRIATHLON</b>	
1 résultat complet validé	1 pt
<b>COMPÉTITIONS DU CHALLENGE NATIONAL JEUNES</b>	
1 participation à la ½ finale du CF Triathlon	2 pts
1 participation au CF d'Aquathlon ou de Duathlon	3 pts
1 participation au CF de Triathlon	4 pts
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	
Taux de tests au Class Triathlon > ou = 60%	10 pts
Taux de participation à la ½ finale du CF Triathlon > ou = 60%	10pts

**\*les organisateurs de ½ finale, finale Championnats de France jeune de Triathlon, Championnats de France jeune duathlon, championnats de France Aquathlon se verront octroyer le maximum de 40pts du critère ORGANISATION.**

## 5. Démarche d'enseignement

Ce critère se compose d'une partie à compléter sous la forme d'un questionnaire qui permet d'en savoir plus sur les modalités d'organisation pédagogique de l'école de triathlon et d'une partie relative à la certification EFT (école Française de triathlon) des jeunes composant l'école de triathlon, donnant lieu à l'attribution de points.

GRILLE DE POINTS	
QUESTIONNAIRE	Pour information
CERTIFICATION EFT	POINTS
1 jeune certifié	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Taux de jeunes certifiés EFT > ou = 60%	10 pts

## 6. Les jeunes et l'arbitrage

Ce nouveau critère a pour vocation de valoriser l'implication des plus jeunes dans la connaissance des règles, la diffusion de nos valeurs fédérales d'éthique et de déontologie indispensables au bon déroulement de nos manifestations et au fonctionnement quotidien de nos structures.

GRILLE DE POINTS	
	POINTS
1 jeune arbitre (Dans la limite de 3 arbitres/clubs maximum)	5 pts

## 7. Le RAID (Confirmation label RAID avant labellisation EFT) – En période de confinement Les écoles 2019 seront maintenues en 2020 (examen au cas par cas pour les nouveaux entrants.

Les clubs étant labellisé école de RAID auprès de leur public jeune peuvent bénéficier d'une bonification (voir critères école de RAID à :

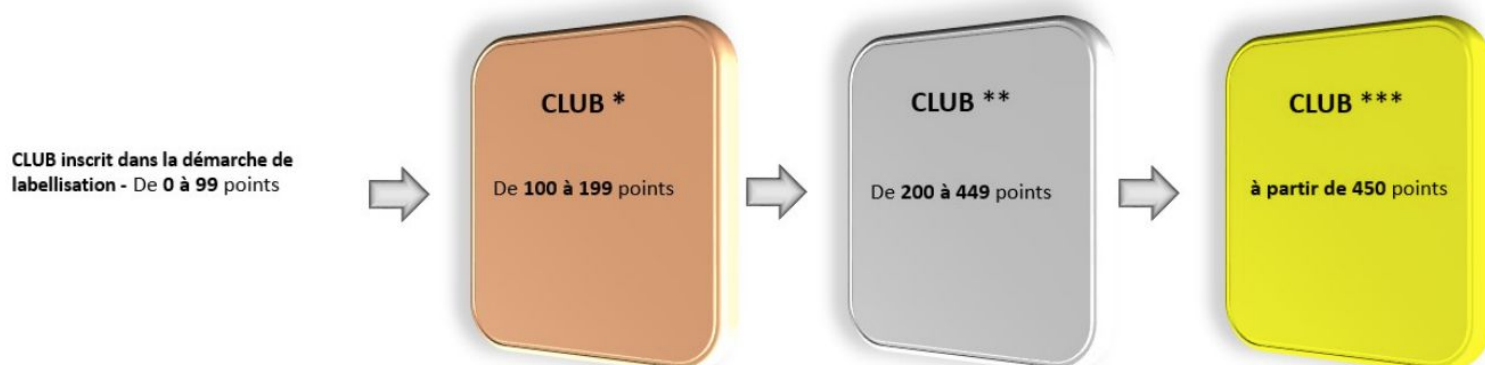
<https://www.fftri.com/nos-engagements/pratique-jeune/ecoles-de-triathlon/>).

BONIFICATION RAID	
Pratique du RAID - école de RAID labellisée	30pts

## ❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :



## ❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture (système)	Fermeture
Saison sportive	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 <sup>er</sup> janvier	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	<b>1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>15 septembre</b> <b>(fermeture accès CTL)</b>
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	15 septembre	30 septembre

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Julie SERRA (CTN) : [jserra@fftri.com](mailto:jserra@fftri.com) et Paul-Emile Vernadet (CTN) : [pevernadet@fftri.com](mailto:pevernadet@fftri.com)

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

CODE APE 9312 Z - N° SIRET 337 535 868 00034

